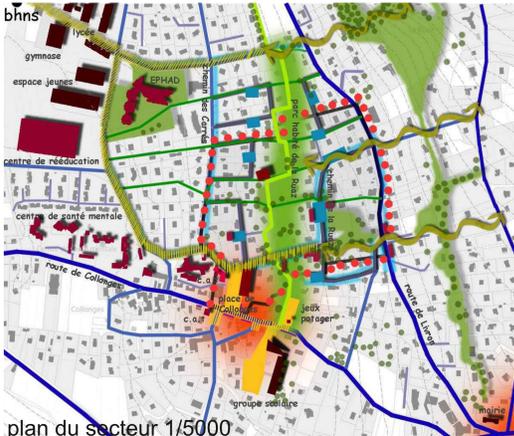


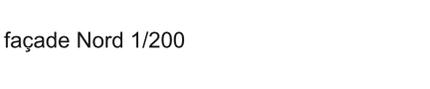
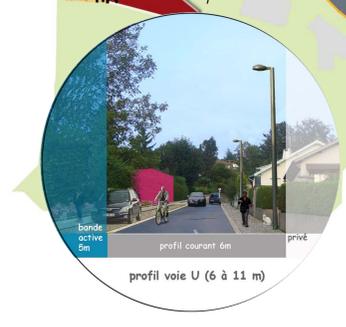
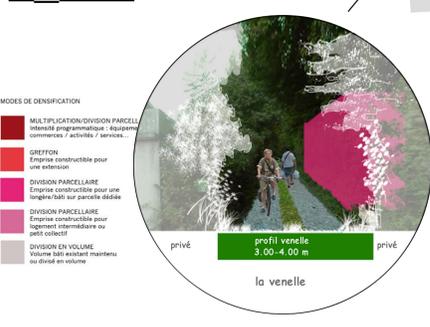
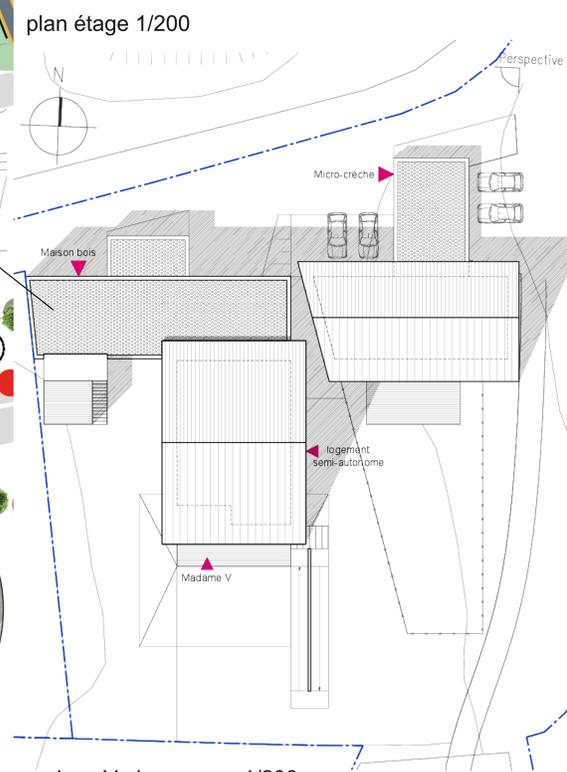
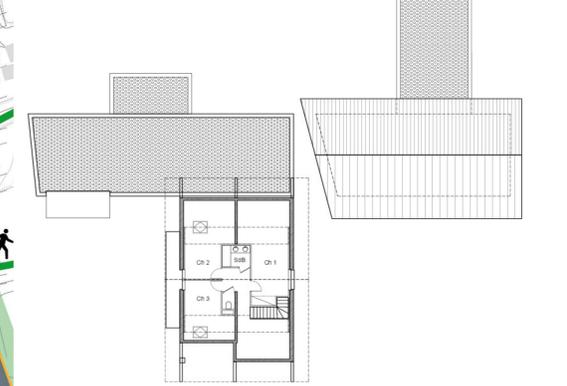
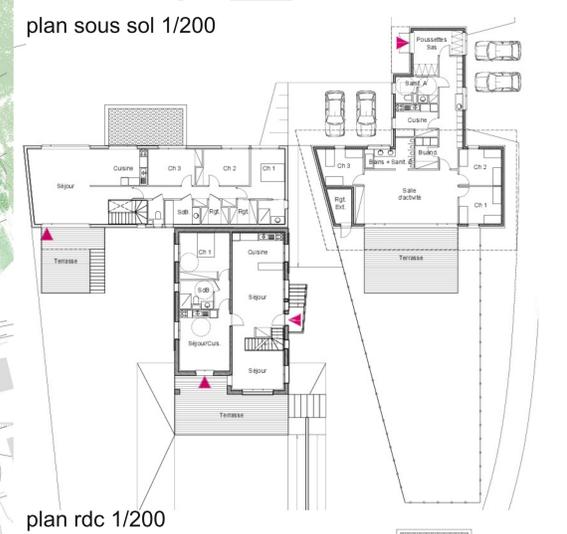
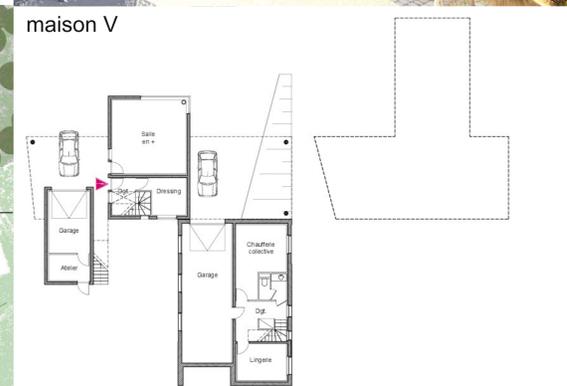
Demain, j'emménage à Vétraz-Monthoux ! du labyrinthe végétal aux espaces de partage

LE PROJET ARCHITECTURAL EN 4 POINTS

1. Les programmes, les projets accrochent l'espace public. Notre volonté est d'animer cette-ci pour le quartier. Il s'agit d'ouvrir ponctuellement la limite entre privé et public. Les stands des locaux projetés sont adaptés à de telles dispositions puisqu'ils s'adressent à un public pour des services. La notion d'occupation est alors employée pour que la micro-croche ou le local d'activité apparaissent comme des repères sur la « promenade ». Notre réflexion fixe un enjeu important à cette frange qui représente la limite. Notre projet veut appuyer cela en favorisant les échanges comme si les façades de la « promenade » étaient définies par les nouvelles constructions.
2. La disposition ainsi proposée préserve un espace paysager conséquent au Sud de la parcelle. C'est une contrainte verte partagée (visuellement) entre tous les habitants qui met en valeur le projet. Cet espace est favorablement exposé en bénéficiant d'arbres fruitiers.
3. L'objectif de notre projet de densification est double. Atteindre une certaine compacité en exploitant la hauteur (division en volume) ou l'étalement (griffon) et réduire l'impact des nouvelles constructions sur la maison existante.
4. Des entités hétérogènes par leurs traitements sont associées, combinées. L'ensemble coexiste à une échelle réduite de maison individuelle. La diversité crée un rythme positif et facile d'appropriation. Les éléments intègrent des codes communs en toiture, en détail. Il y a des échos entre tous ces éléments. Notre proposition, compte tenu de la démarche existante, acteurs, paysage), vise l'harmonie afin de présenter une certaine unité.



1. Relier le quartier aux pôles d'équipements et axes de transport (BHNS / GARE), en vascularisant progressivement le site et en aménageant les voies de desserte locales existantes selon une hiérarchie graduelle et des usages spécifiques. Le principe du site est basé sur le déboulement de limites séparatives des parcelles afin de transformer la base traditionnelle, un lieu de communication, et de passage au sein du quartier.
2. Affirmer Collonges comme lieu de polarité historique et quartier fédérateur par l'équipement urbain de ce secteur, via la création de deux lieux publics et de liens avec le secteur de la Ruaz. La place des Carrés et l'espace boisé et le potager « sur le chemin de l'école ».
3. Fédérer les parcelles d'habitat pavillonnaire autour d'un lieu porteur de sens, d'usages et convivial, à forte valeur ajoutée patrimoniale et paysagère par le parc habillé.
4. Faire évoluer progressivement les pratiques individuelles vers des pratiques collectives (notion de bien commun) afin de structurer les zones d'habitat pavillonnaire en micro quartiers fondés sur l'appartenance des habitants à un lieu commun : une rue, une place, via la création de petits groupes associatifs, voies de petites courtilles.
5. Faire émerger la conscience de l'espace public chez les élus et les habitants en proposant une forme d'animation et de dynamisation des fronts de rue ainsi que des aménagements de voiries qui permettent à chaque usager d'y avoir sa place :
 - Privilège de bandes actives à long des voies de desserte locales (Ruaz, Carrés, Livron).
 - Construction de locaux annexes à l'habitation principale pour des macros entreprises ou des petits logements.
6. Proposer des formes d'interventions balisées en relation avec la qualité et la fonction des espaces publics environnants : bâti en alignement sur les parcelles, et voies de desserte locales (bandes actives), bâti plus haut (r+2) sur la place de Collonges, bâti en implantation libre le long du parc habillé.
7. Définir des ambiances paysagères fondées sur l'identité du lieu afin de valoriser ses caractéristiques, et inclure le paysage des parcelles privées dans la définition du grand paysage et des espaces publics.



- MODES DE DENSIFICATION
- MULTIPLICATION/DIVISION PARCELLAIRE intensive programmatique / équipements commerciaux / activités / services
 - GRIFTON
 - DIVISION PARCELLAIRE
 - DIVISION EN VOLUME